

INFOS 2BMS n° 169

Mots clés :

INDIA-Rému : GVT et centre financiers

Montée de version Chorus

ETPT HPSOP dans Chorus : Typage des pièces de dépense HPSOP

INDIA-Rému : GVT et centre financiers

Le présent numéro d'Infos 2BMS est l'occasion de revenir sur la mise en œuvre de deux évolutions annoncées dans de précédents articles (cf. Infos 2BMS n° 162 et 168).

Diffusion des éléments de GVT

Pour mémoire, deux nouvelles restitutions (les présents-présents et les entrants-sortants) détaillent l'évolution de la masse indiciaire des présents-présents et le coût des entrants sortants sur le périmètre de la paye sans ordonnancement préalable (PSOP).

Ces éléments permettent de disposer, sous réserve de certains retraitements (mesures bas salaires, mesures catégorielles), d'une estimation du taux de GVT positif indiciaire. Elles fournissent également une base de comparaison pour les coûts des entrants et des sortants fournis par les ministères.

Ces restitutions ont été transmises cette semaine aux utilisateurs qui en ont fait la demande à la CAII (l'accès à ces informations est néanmoins réservé aux responsables

ministériels, à la direction du budget et aux DCB).

Simplification de la détermination des centres financiers

Une simplification du processus de détermination des centres financiers a été mise en œuvre lors de **l'intégration des données de paye de janvier 2015** (cf. infos 2BMS n°162). Cette simplification consiste à rationaliser les échanges entre les applicatifs PAY et ETR d'une part, Chorus et INDIA-Rému d'autre part, en uniformisant le mode de détermination : **la distinction entre ordonnateur principal et ordonnateur secondaire dans le traitement de la paye est supprimée.**

Ce nouveau mode de détermination permet de ne maintenir qu'une seule table de transposition et vise à faciliter sa mise à jour par les ministères. Au final, cette simplification doit également conduire à limiter le nombre de dossiers ne pouvant faire l'objet d'un correct rattachement à un centre financier dans Rému.

Après analyse de l'intégration des données de janvier 2015, il apparaît que les nouvelles modalités définies ont effectivement conduit à une baisse significative du nombre de dossiers non rattachés à un centre financier. **Ces**

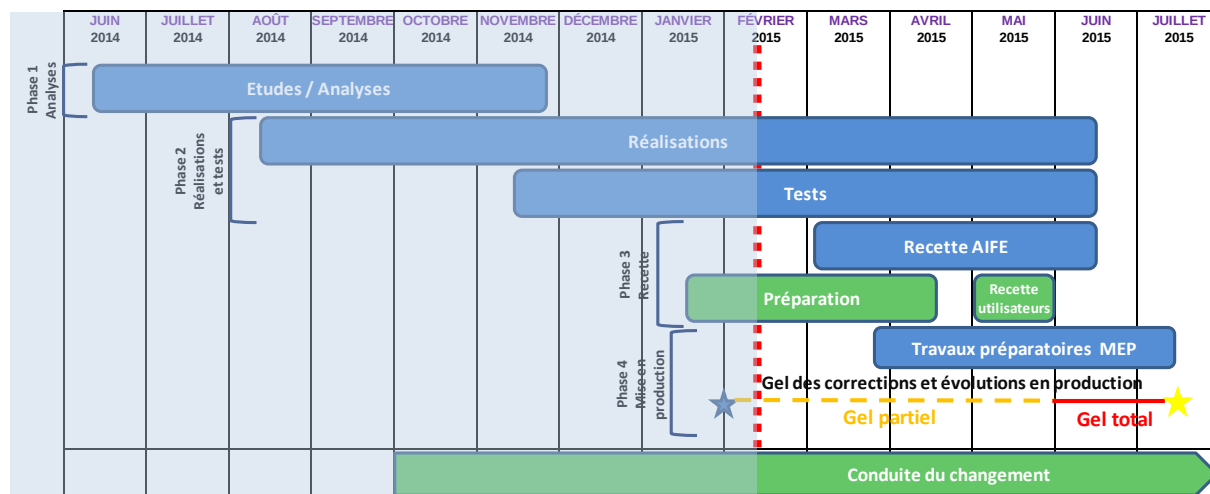
derniers sont en effet en diminution de 30% par rapport au mois dernier.

L'appropriation progressive de la nouvelle démarche devrait permettre d'améliorer encore ce taux dans les mois à venir.

Montée de version Chorus

Le projet « Montée de Version » est maintenant entré dans sa phase opérationnelle

sur le système d'information Chorus en production.



Le gel progressif des corrections et des évolutions est mis en œuvre à compter de ce mois jusqu'à la date effective de la montée de version (15 juillet 2015).

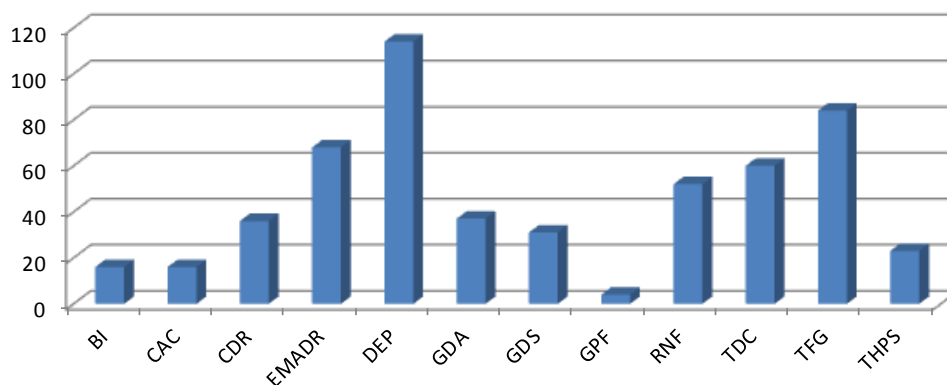
Plus de 540 scripts de tests répartis par domaine du SI Chorus

Les tests applicatifs sont programmés selon plusieurs vagues et se poursuivent afin de vérifier le bon fonctionnement de la solution Chorus post montée de version : les processus métiers impactés sont testés prioritairement et les autres processus le seront lors des prochaines campagnes. A ce jour, **plus de 540**

scripts de tests ont été identifiés sur l'ensemble des domaines métiers du SI Chorus.

Cette première vague de tests achevée à plus de 80% (fin janvier) **permet de couvrir près de la moitié des exigences fonctionnelles du SI Chorus.** Au terme des autres périodes, la totalité des besoins fonctionnels auront été couverts pour s'assurer qu'il n'y a pas de régression. Toutes les anomalies identifiées font l'objet d'un traitement immédiat soit par correctif, soit par développement spécifique pris en charge par l'intégrateur.

Nombre de scripts de tests par domaine



Les cas de gestion « standards », identifiés par l'AIFE, et qui font l'objet des scripts de tests, ont été complétés par les ministères et directions réglementaires par des cas de gestion « spécifiques » (Cf Infos-2BMS n° 167). Sur l'ensemble du recensement (128 cas déclarés), 11 cas n'étaient pas compris dans le périmètre de ceux définis par l'AIFE et 44 sont encore en cours d'analyse. Ces cas « particuliers » viendront compléter la couverture des cas fonctionnels à tester lors des différentes recettes prévues.

Les recettes utilisateurs auxquelles participeront notamment des agents de la DB et du réseau du contrôle seront organisées pendant le mois de mai sur le site de l'AIFE à Noisy-le-Grand selon 2 phases.

Une première phase planifiée du 4 au 15 mai sera réalisée sur un environnement de recette mis à jour en configuration post-montée de version et avec des données de tests. Une seconde phase, planifiée du 18 au 29 mai sera réalisée sur un environnement de type productif avec des données réelles issues de la production.

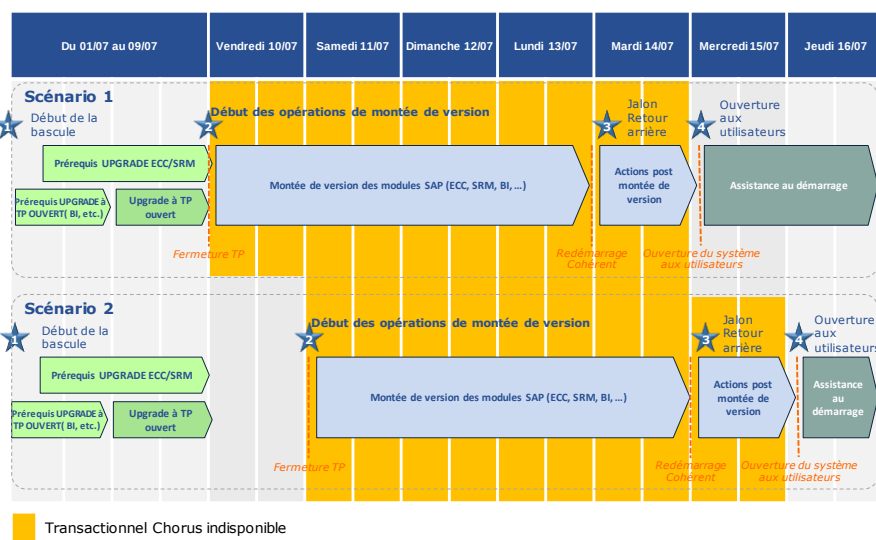
Pour l'ensemble de la recette utilisateurs, l'AIFE mettra à disposition des ministères et

des directions réglementaires un parc de 30 postes.

Pendant les mois de février et avril, **des tests de performance seront réalisés** sur un environnement technique identique à celui de production. Ils permettront de mesurer les performances avant et après la montée de version et de s'assurer, suite à analyse et comparaison, qu'il n'y a pas de dégradation du service : seront notamment testés les restitutions du cœur Chorus, le transactionnel (y compris sur forte volumétrie), les interfaces (entrantes et sortantes) et les restitutions de l'infocentre. Une troisième série de tests sera réalisée en juin, notamment pour vérifier les correctifs apportés suite aux premières séries.

2 scénarii de bascule envisagés

Dans un premier scénario (respectivement un second scénario), la fermeture du transactionnel Chorus interviendrait dès le jeudi 09 juillet en soirée (resp. vendredi 10 juillet en soirée) et l'ouverture serait réalisée le mercredi 15 juillet au matin (resp. jeudi 16 juillet au matin). Dans les 2 hypothèses, le SI Chorus serait inaccessible pendant 2 jours ouvrés. Le choix sera apprécié lorsque l'AIFE aura déterminé plus finement le temps nécessaire à la bascule.



Enfin, la documentation de formation Chorus (en ligne sur le site collaboratif Diapason) fera l'objet d'une réactualisation : l'analyse documentaire révèle que **suite à la montée de version, 98% des impacts identifiés sont liés à des changements ergonomiques** (et 2% à de nouvelles fonctionnalités, sur lesquelles Infos-2BMS reviendra ultérieurement). 169 supports de formation, couvrant les domaines « Dépense », « RNF », « Restitutions », « Actifs » et « Budget » sont potentiellement concernés par une mise à jour.

Le bureau 2BMS, qui assure l'assistance pour les agents de la Direction du Budget et du réseau du contrôle, utilisera les supports déjà existants (Infos-2BMS, mailing des Correspondants Chorus Applicatifs (CCA)) pour vous communiquer toute l'information nécessaire à la bonne appréhension de ce projet.

Calcul des consommations d'ETPT hors PSOP dans Chorus : typage des pièces de dépense

Rappel de la règle fonctionnelle

Les consommations d'ETPT hors PSOP (hors consommations d'ETPT des personnels militaires, transmises par interface) sont calculées par Chorus à partir des dépenses hors PSOP qui correspondent à des rémunérations principales.

Les dépenses hors PSOP de titre 2 au statut payé imputées sur des comptes qui consomment le plafond d'emplois sont divisées par une valeur moyenne de l'ETPT paramétrée par programme.

Les traitements réalisés automatiquement par Chorus

Ce traitement est réalisé automatiquement par le POA quotidien pour les pièces de dépenses hors PSOP suivantes :

- **les DP directes typées 'RS'** (Paye Hors PSOP) ;
- **les pièces typées 'SD' (Solde des militaires), hors société Défense, lorsque le domaine d'activité correspond à un comptable des COM.**

Le POA prend également en compte les corrections d'imputations ou de montants réalisées le cas échéant par les comptables. Dans ce cas, le POA calcule les consommations d'ETPT positives (pour la nouvelle adresse budgétaire) ou négatives (contrepassation des consommations d'ETPT calculées pour l'adresse initiale).

Le paramétrage de Chorus

Afin de prendre en compte les règles de décompte des emplois définies par la direction du budget, certaines pièces de dépenses ne donnent pas lieu à calcul d'ETPT hors PSOP :

- 'DH' (FA avec ET Interne) ;
- 'DG' (FA sans ET Interne) ;
- 'KH' (FA avec ET Interne) ;
- 'KI' (FA sans ET Interne) ;
- 'IF' (Régul. Bud. Fact Int) ;
- 'DI' (AV sans ET Interne) ;
- 'DJ' (AV avec ET Interne) ;
- 'KA' (AV avec ET Interne) ;
- 'KB' (AV sans ET Interne) ;
- 'ID' (Régul. Bud. Indus) ;
- 'SD' (Solde des militaires), sauf hors société DEFE pour des DA des COM.

Exemple pour le remboursement des MAD

Les pièces typées 'KH' et 'KI' utilisées par l'entité d'accueil pour le remboursement des personnels mis à disposition ou les pièces typées 'IF' et 'ID' utilisées par l'entité d'origine pour le rétablissement de crédits, ne donnent pas lieu à un calcul de consommation d'ETPT hors PSOP. Ce paramétrage conduit, conformément aux règles définies par la direction du budget, à ne pas calculer de consommation d'ETPT hors PSOP pour un remboursement de MAD, ni une consommation négative d'ETPT hors PSOP pour le rétablissement de crédits consécutif au remboursement.

Des anomalies fonctionnelles peuvent survenir lorsque les gestionnaires n'utilisent pas le type de pièce approprié. Par exemple, l'utilisation d'une pièce de dépense typée 'RS' pour le remboursement d'une MAD donnera lieu au calcul d'une consommation d'ETPT hors PSOP. Le cas échéant, ces consommations d'ETPT hors PSOP doivent donner lieu à des retraitements manuels afin de les neutraliser.

① En cas de besoin d'assistance vous pouvez contacter le bureau 2BMS et/ou envoyer un mail à : chorusine-budget@finances.gouv.fr



L'Équipe d'Infos 2BMS